



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

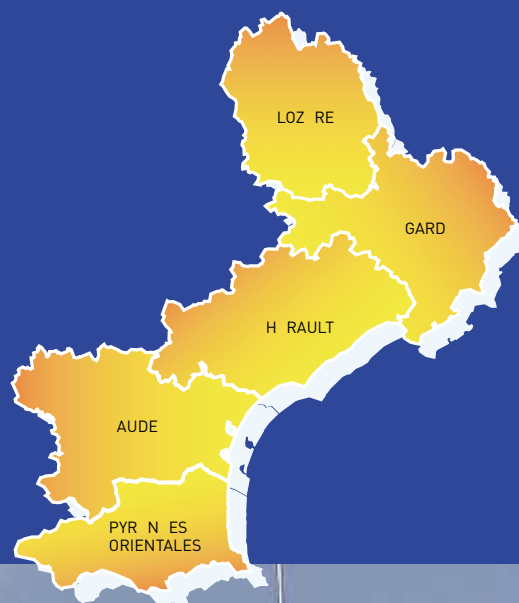
PRÉFECTURE
DE LA RÉGION
LANGUEDOC-ROUSSILLON

Le projet d'action stratégique de l'Etat en région (PASER) succède au projet territorial de l'Etat (1999-2003). Structuré à partir d'un nombre limité d'orientations et d'actions, il a pour objet de définir la stratégie de l'Etat à l'échelle d'un territoire et d'assurer la mise en cohérence de l'action des différents services de l'Etat en région. C'est un document stratégique et opérationnel, véritable interface entre les orientations nationales, définies par le gouvernement, et les enjeux régionaux issus d'un diagnostic territorial. Il s'inscrit dans une démarche de gestion par objectifs et résultats, conformément aux principes posés par la nouvelle loi organique relative aux lois de finances (LOLF). Il est le fruit d'une réflexion et d'un travail collectif associant l'ensemble des préfets et des chefs de services régionaux de l'Etat, et constitue un document de référence, pour chacun d'eux. Les projets d'actions stratégiques de l'Etat dans les cinq départements (PASER) complètent ainsi les orientations arrêtées par le préfet de région le 29 septembre 2004.

PASER

Languedoc-Roussillon

Projet d'action stratégique
de l'Etat en région



Un outil de référence
pour 2004 - 2006

Le Languedoc-Roussillon : une situation économique

Le Languedoc-Roussillon se singularise par sa croissance démographique. Aussi, la capacité de la région à renforcer son attractivité et à en maîtriser les effets pervers constitue aujourd'hui un enjeu majeur.

Avec un taux de croissance démographique deux fois supérieur à la moyenne française, résultant pour l'essentiel d'un solde migratoire positif dû à l'attractivité de la région, le dynamisme démographique a engendré un développement urbain plus ou moins maîtrisé, avec notamment :

- des retards dans le traitement des eaux usées et des déchets ménagers ;
- une saturation progressive des voiries urbaines ;
- un rétrécissement du champ de l'agriculture périurbaine ;
- le mitage des espaces naturels ;
- la hausse accélérée du foncier et le renchérissement des coûts d'installation ;
- une offre insuffisante de logements ;
- les conséquences onéreuses et parfois dramatiques des inondations.



En matière d'emploi, la région Languedoc-Roussillon se classe aux

tous premiers rangs pour la création nette d'emplois comme pour la création d'entreprises, mais son taux de chômage est le plus élevé des régions françaises.

Marquée par un volume important de travail saisonnier qui contribue à son attractivité, notamment pour les personnes sans emploi, la région compte ainsi un nombre de bénéficiaires des minima sociaux et du RMI conséquent au regard de sa population : 13 % des Languedociens tirent leurs ressources partiellement ou totalement des minima sociaux, parmi lesquels plus de 71 000 allocataires du RMI.



Chiffres clés

27 376 km²

2 458 000 habitants

taux de chômage :

13,6 % de la population active



et sociale paradoxale

Face à ce constat, **6 enjeux territoriaux** ont été mis en évidence qui structurent les programmes d'actions contenus dans le PASER :

Le **secteur tertiaire** est le moteur de la croissance régionale, en particulier celui des services aux personnes, de la recherche et du tourisme. Le Languedoc-Roussillon est la quatrième région touristique française.

L'**activité industrielle** est sous-représentée en Languedoc-Roussillon et emploie moins de 11 % des actifs régionaux, contre 18 % en France. Toutefois, les activités du **bâtiment** et des **travaux publics**, alimentées par l'essor démographique et les chantiers de grandes infrastructures, constituent un point fort de l'économie régionale et emploient plus de 7 % des actifs de la région.

L'**agriculture** reste un secteur important de l'activité régionale et la **viticulture** y tient une place emblématique. Son vignoble est le premier de France en superficie (1/3 du vignoble français), mais doit s'adapter aux conditions nouvelles des marchés.

Le Languedoc-Roussillon est la mieux dotée des régions méditerranéennes en matière de **pêche** et Sète est le premier port de pêche de la Méditerranée.

La qualité des eaux côtières et lagunaires conditionne le maintien des activités traditionnelles (pêche, conchyliculture) et récréatives qui s'y déploient. Mais ces milieux subissent des pollutions agricoles, urbaines et industrielles drainées depuis le bassin versant.



- 1** L'attractivité durable du Languedoc-Roussillon repose sur la capacité à continuer d'attirer des jeunes et des actifs qualifiés et à organiser le territoire pour accueillir et accompagner son développement.
- 2** La compétitivité et le positionnement de l'économie régionale nécessitent de développer la recherche, de créer des réseaux performants entre les entreprises et les laboratoires, d'encourager des stratégies économiques territoriales, d'anticiper et d'accompagner les mutations économiques, de professionnaliser certaines filières, de renforcer les adéquations entre offres d'emplois et formations, de résorber l'économie souterraine, de réaliser de grandes infrastructures et des services de communication de dimension locale et interrégionale et de mobiliser les fonds nationaux et européens à cet effet.
- 3** La prévention et la gestion des risques avec la poursuite et l'accélération de la mise au point de plans de prévention, la mise en œuvre de mesures d'accompagnement avec les différents partenaires concernés, l'anticipation et la gestion des situations de crise.
- 4** La mise à niveau des équipements structurants, au travers de la réalisation d'infrastructures nouvelles et de la conception des montages financiers fédérant les acteurs publics.
- 5** La cohésion du développement régional, c'est-à-dire la capacité : à faire que le développement de pôles dynamiques participe à celui d'autres secteurs, à assurer un accès de tous aux services publics au détriment des logiques de décrochement, à bâtir des positionnements différenciés et complémentaires entre les territoires, à organiser des interfaces et les cohérences entre les différentes échelles de programmation.
- 6** Le maintien de la cohésion sociale en garantissant la sécurité, l'égalité des chances, l'accès à l'éducation, aux soins, à la culture, et en menant une politique d'intégration, de lutte contre les exclusions et de promotion de la démocratie participative.

La réponse de l'Etat aux 5 orientations stratégiques

Sur la base du diagnostic prospectif, les **cinq orientations prioritaires de l'Etat** sur le territoire régional pour les trois années 2004 à 2006, consistent à :

- ▶ **1 Soutenir l'attractivité des territoires**
- ▶ **2 Renforcer la compétitivité des territoires**
- ▶ **3 Réduire la vulnérabilité des territoires**
- ▶ **4 Conforter la cohésion sociale**
- ▶ **5 Adapter l'organisation de l'Etat aux enjeux des territoires**

Au sein du PASER, ces **5 orientations générales** se déclinent en **11 programmes d'action**. Ces programmes mettent en place une organisation interministérielle spécifique afin d'obtenir, dans le délai de trois ans, des résultats significatifs sur les problématiques prioritaires mises en évidence. Chacun de ces programmes se réfère à **une** ou **plusieurs** orientations stratégiques.

	numéro et libellé des programmes d'action	orientations stratégiques de référence				
		1	2	3	4	5
1	Maîtriser la dynamique urbaine en zone de pression démographique	●	●	●	●	●
2	Appuyer les initiatives de développement dans les hauts pays	●	●	●	●	●
3	Adapter la filière viticole aux exigences du marché		●			●
4	Promouvoir des pôles de recherche d'excellence		●			●
5	Assurer le développement durable du littoral	●	●	●	●	●
6	Anticiper et accompagner les mutations économiques		●		●	●
7	Développer une gestion globale et sécurisée de l'eau	●		●		●
8	Organiser une gestion valorisée des déchets	●		●		●
9	Prendre en compte le vieillissement comme facteur de développement		●		●	●
10	Professionnaliser le travail saisonnier		●		●	●
11	Réussir la modernisation de l'Etat en région					●

problématiques régionales

... 11 programmes d'action

Programme n° 1

Maîtriser la dynamique urbaine en zone de pression démographique au travers de :

- la présentation, sur les territoires à enjeux, d'une parole unique de l'Etat, d'une vision cohérente et interministérielle de ses politiques, qui serve de référence aux services régionaux et départementaux dans la conduite de leur mission avec les acteurs locaux ;
- l'identification et la hiérarchisation, territoire par territoire, des enjeux prioritaires à porter, notamment dans les démarches partenariales de planification ;
- la définition d'un positionnement de la région Languedoc-Roussillon par rapport aux régions voisines (PACA, Midi-Pyrénées et Catalogne espagnole) et l'encouragement des complémentarités entre les pôles régionaux en évitant les concurrences néfastes ;
- la contribution au renforcement du travail collectif entre services de l'Etat.

Chef de projet :
Directeur régional de l'Équipement (DRE)



Programme n° 2

Appuyer les initiatives de développement dans les hauts pays par :

- la mise en place d'une ingénierie de projets de territoire grâce à la constitution d'une équipe pluridisciplinaire (DRAF - DRDE et DDAF - DDE - enseignement agricole, DRIRE) d'appui aux maîtres d'ouvrage et aux maîtres d'œuvre, afin d'explicitier les règles de financement (fonds européens, nationaux, régionaux), répondre aux questions juridiques, économiques et techniques pour valider les idées et les convertir en projet ;
- l'appui spécifique à la maîtrise du foncier agricole et rural pour mettre en place, avec la profession agricole, une protection des terres menacées de spéculation et élaborer, en liaison avec les deux SAFER, un observatoire des mouvements fonciers en zone rurale ;
- l'orientation et la coordination des études relatives aux conséquences de la réforme de la nouvelle politique agricole commune (découplage des aides) sur le prix du foncier, la valeur des droits à prime et le développement de l'extensification dans les zones d'élevage à forte déprise.

Chef de projet :
Directeur régional de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF)



Programme n° 3

Adapter la filière viticole aux exigences du marché avec :

- l'émergence de projets économiques collectifs ;
- le soutien des actions d'expérimentation et de transfert de technologie en viticulture.

Chef de projet :
Directeur régional de l'Agriculture et de la Forêt (DRAF)



Programme n° 4

Promouvoir des pôles de recherche d'excellence par :

- la mise en cohérence des projets régionaux de recherche et de technologie au niveau :
 - des sites d'implantation (politique de campus thématiques) ;
 - de l'économie des moyens (mutualisation des outils, constitution de plates-formes techniques) ;
 - des initiatives en faveur de la mobilisation de fonds privés pour financer la recherche.



Chef de projet :
Délégué régional à la Recherche et à la Technologie (DRRT)

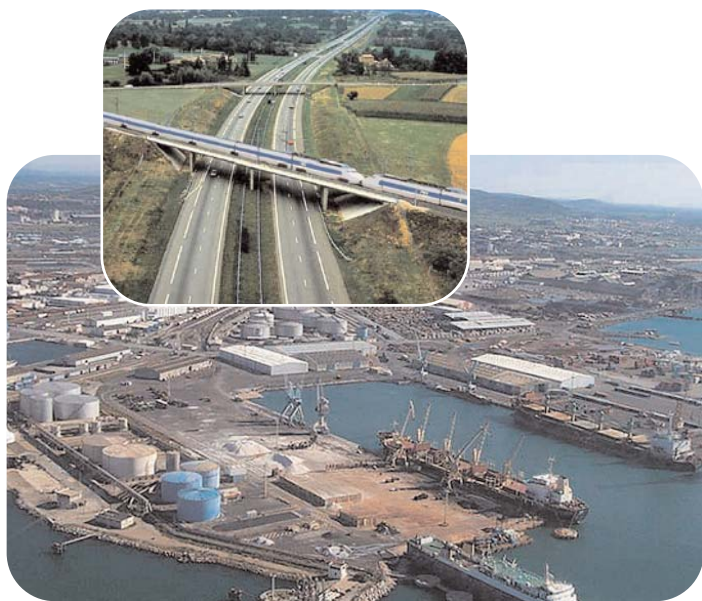
6

Programme n° 5

Assurer le développement durable du littoral par :

- la mise en oeuvre de la charte de développement du littoral ;
- la réhabilitation des sites emblématiques ;
- la gestion de l'évolution du trait de côte ;
- l'accompagnement des opérations de réhabilitation de l'immobilier de loisirs et de l'habitat (ORILAH) ;
- la promotion de la qualité urbaine et paysagère.

Chef de projet :
Directeur général de la Mission interministérielle de l'Aménagement du Littoral du Languedoc-Roussillon



Programme n° 7

Développer une gestion globale et sécurisée de l'eau au travers de :

- la définition de priorités régionales pour la prévention des inondations et la mise en oeuvre d'une politique de sensibilisation et d'information de la population ;
- l'identification des bassins sensibles aux étiages et l'aide à l'émergence de plans de gestion concertés avec l'ensemble des usagers, portés par une collectivité locale ;
- l'identification des points noirs en termes de qualité des eaux pour lesquels l'Etat doit appuyer une dynamique de résorption.

Programme n° 6

Anticiper et accompagner les mutations économiques par :

- la mise en place de l'observatoire régional des mutations économiques ;
- la mise en place et l'évaluation des dispositifs de veille et de conversion territoriale ;
- la constitution et la valorisation des pôles régionaux de compétitivité ;
- l'identification des réseaux de sous-traitance et l'aide aux sous-traitants pour qu'ils se diversifient et soient plus présents sur les marchés extérieurs.

Chef de projet :
Directeur régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)

Chef de projet :
Directrice régionale de l'Environnement (DIREN)



8

9

Programme n° 8

Organiser une gestion valorisée des déchets par :

- la mise en place d'un outil d'observation des flux de déchets en Languedoc-Roussillon ;
- la réalisation d'un "vade-mecum" à l'usage des services de l'Etat et d'une cartographie des enjeux en matière de déchets.

Déchets industriels banals (DIB)

- l'intégration d'une approche de gestion dans les inspections et le développement industriel, en menant des actions de sensibilisation et en mettant en place des actions collectives de valorisation de ces déchets.

Déchets d'activités de soins (DASRI)

- le développement d'une gestion sécurisée en milieu hospitalier ;
- la sensibilisation des acteurs de la collecte en milieu diffus.

Chef de projet :
Directeur régional de l'Industrie,
de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE)



8



Programme n° 9

Prendre en compte le vieillissement comme facteur de développement par :

- le soutien de la reprise des entreprises artisanales, des commerces et des services de proximité ;
- le développement et la qualification des emplois de services ;
- l'anticipation et la promotion du développement structuré de nouveaux services à la personne dans les secteurs associatifs et marchands ;
- la constitution d'un pôle de recherche et de développement sur l'accompagnement de la longévité.

Chef de projet :
Directeur régional des Affaires Sanitaires
et Sociales (DRASS)



Programme n° 10

Professionnaliser le travail saisonnier par :

- une définition plus précise des différents périmètres du travail saisonnier dans des secteurs tels que le tourisme, l'agriculture, l'agro-alimentaire, la culture, les loisirs et le sport ;
- la construction avec les partenaires sociaux d'une stratégie d'amélioration de la qualité des emplois saisonniers.

Chef de projet :
**Directeur régional du Travail, de l'Emploi
et de la Formation Professionnelle (DRTEFP)**



Programme n° 11

Réussir la modernisation de l'Etat en région par :

- la mutualisation des moyens financiers et humains de l'Etat en région ;
- la coordination des études de l'Etat en région ;
- la poursuite du programme pilote de développement du travail interministériel grâce à l'administration électronique.

Chef de projet :
**Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales (SGAR)**



Contenu du CDrom

- Texte version synthétique du PASER Languedoc-Roussillon
- Texte version courte du PASER Languedoc-Roussillon
- Texte version intégrale du PASER Languedoc-Roussillon
- Arrêté préfectoral du 29 septembre 2004
- Textes version intégrale et/ou version courte des PASER des 5 départements
- Textes de référence (décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 et décret modificatif)
- PASER plaquette
- Liens avec les sites internet des Préfectures de région et des cinq départements
(fichiers PDF)

et sur le site internet de la préfecture de région
www.languedoc-roussillon.pref.gouv.fr

Le PASER et les PASED déterminent, pour la période 2004-2006, la stratégie de mise en oeuvre des politiques gouvernementales dans chaque région ou département.

Ces projets n'ont pas vocation à retracer l'ensemble des politiques menées par l'Etat mais au contraire sont centrés sur des enjeux essentiels des territoires concernés et sur la mobilisation des moyens mis en oeuvre pour y répondre.

Les PASED sont compatibles avec les orientations fixées au plan régional mais ne constituent pas pour autant une déclinaison systématique du PASER.

Ils peuvent identifier des priorités autres que celles retenues au niveau régional, soit qu'elles répondent à des enjeux spécifiques au département, soit qu'elles répondent à des compétences relevant du préfet de département.

Les orientations retenues au niveau des cinq PASED de la région Languedoc-Roussillon sont pour la plupart similaires à celles du PASER.

Les actions arrêtées dans le cadre des orientations départementales peuvent cependant renvoyer à des thématiques différentes selon les enjeux locaux auxquelles elles se rapportent.

La compatibilité des PASED aux orientations du PASER a fait l'objet d'un examen par le Préfet de région, afin d'assurer la mise en cohérence de l'action des services de l'Etat dans la région.



Liberté • Egalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA RÉGION
LANGUEDOC-ROUSSILLON

FEVRIER 2005